

TARIF DE L'ABONNEMENT.

DEVIN TRI-HEBDOMADAIRE. Pour 6 mois... Pour 12 mois... Pour 18 mois...

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire

Editeur-propriétaire, A. COTÉ à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TARIF DES ANNONCES

Mis ligne... Au-dessus de six lignes... Pour chaque ligne au-dessus de six lignes...

DÉMONSTRATION DU 5 MARS 1871.

DISCOURS DE M. J. BLANCHET. Monseigneur et Messieurs, Je suis heureux de constater l'empressement avec lequel les catholiques de Québec ont saisi l'occasion de manifester de nouveau leur dévouement au Saint-Siège, au sujet des malheureuses circonstances qui ont vu de si près la politique italienne...

du Vatican, sur l'aile de la vapeur et des vents, vers les églises de tous les continents, dans le calme et la paix d'un monde administratif dont les réseaux s'entrelacent universels. Pour cela il faut qu'il redevenne ce qu'il était avant le 20 septembre ou qu'on lui fasse une position qui lui assure les mêmes avantages, la même liberté d'action, la même indépendance de volonté...

force, si petite qu'elle fût n'a été laissée de côté, nulle adhésion n'a été rejetée. Et avec cette armée si diverse dans ses éléments, mais si persévérante et si obstinée dans ses desseins, on espère arriver bientôt à la ruine du catholicisme. Devant ces efforts surhumains, en présence de ce déploiement formidable de forces, il devient impérieusement nécessaire pour les catholiques de faire un acte public de foi, et de déclarer franchement ce que nous désirons, ce que nous voulons. Nous dirons donc à tous ceux qui croient assister à notre agonie, et qui s'imaginent entendre déjà dans le lointain le glas funèbre de nos funérailles: Mes frères, nous avons acquis le droit de vivre au grand jour, en plein soleil et en pleine lumière et nous le conserverons. Il faut que le monde apprenne, s'il l'a oublié, que nous ne sommes pas encore prêts à apostasier. Nous comptons pour quel que chose dans les destinées du monde et nous avons résolu de ne pas nous laisser dépouiller de nos droits, sans employer tous les moyens possibles de nous défendre. Le temps de la résignation est passé et nous sommes déterminés à repousser énergiquement toutes les attaques et à nous maintenir dans la position que les siècles nous ont faite. Nous ne voulons pas que ce dépôt précieux qui nous a été confié par nos devanciers soit détruit en passant par nos mains, et nous désirons le léguer à ceux qui viendront après nous, dans toute sa grandeur et dans toute son intégrité.

ges, les Etats Unis demandaient une alliance avec lui; le sultan lui-même lui envoyait un ambassadeur pour le féliciter. L'exaltation de Pie IX au trône de Saint-Pierre, nous dit un historien, fut considérée comme le plus grand événement du 19e siècle. Place sur le trône pontifical, Pie IX ne tarda pas, nous dit le même historien, à procéder à l'œuvre de la régénération, en mettant une main hardie aux légitimes réformes que ses sujets avaient droit d'espérer. Bienôt il les complète par un Motu proprio du 30 décembre 1847. La forme de son gouvernement doit être une monarchie représentative, car sa conscience comme Chef Suprême de l'Eglise ne lui permet pas d'aller plus loin; mais Mazzini, l'âme de toutes ces sociétés secrètes qui ont bouleversé l'Europe depuis un grand nombre d'années, n'est pas satisfait des réformes de Pie IX. Il se met à l'œuvre avec tous ses complots de conspiration et signale le trône du Souverain Pontife à la colère des peuples. La révolution ne tarde pas à lever la tête et débute par l'horrible assassinat du comte Rossi, premier ministre de sa Sainteté. Pour échapper au poignard, Pie IX est obligé de fuir de Rome et du trône pontifical; nous le trouvons à Gaète, où il reçoit les bouanges et les protestations unanimes, non seulement des souverains et des peuples de toutes les parties du monde catholique, mais encore des puissances protestantes, qui s'inclinent devant la majesté du successeur de Saint-Pierre. La France, cette fille aînée de l'Eglise, s'élève à la nouvelle de l'exil du Souverain Pontife; elle se rappelle que ce fut Charlemagne qui constitua politiquement la papauté; elle sait que, sans la papauté, le monde se fût cent fois abîmé dans l'anarchie; elle sait que dans l'Eglise sa patrie, le pape doit être à la merci des souverains et des princes; aussi elle n'hésite pas à envoyer ses braves soldats combattre la révolution, qui bientôt, est réprimée. Rome ne tarde point à ouvrir ses portes à l'illustre exilé, protégé par la vaillante épée du général Oudinot et par ses glorieux soldats. La révolution, écrasée dans Rome pour un moment, s'agite au dehors de la Ville Eternelle et promène sa torche incendiaire dans les Etats Pontificaux. Bienôt Pie IX se voit arracher ses plus belles provinces par les révolutionnaires qui se coalisent avec Victor Emmanuel à Castelfidardo. Voilà, Monseigneur, comment le souverain Pontife est dépouillé de ses états, au mépris de tout droit international, au mépris du droit des gens. Voilà comment Victor Emmanuel respecte le patrimoine dont Charlemagne avait doté l'Eglise. C'est par la force brutale que le roi d'Italie s'est emparé des états du Pape; c'est aussi par la force brutale que Victor Emmanuel, profitant tout d'abord de la situation de faiblesse des troupes françaises de Rome, fait entrer ses légions dans la Ville Eternelle et y arbore son drapeau. Mais, qu'il y prenne garde, car l'histoire nous dit que tous les souverains, quoique les états qui ont scandaleusement violé les maximes du droit des gens, ont fini par se trouver maîtres. C'est même l'histoire qui nous en fournit des exemples. Charles Quint, au sixième siècle, promène son ambition et sa force dans toute l'Europe, et ne se repose point de l'indépendance des Etats. Il se lasse et est forcé de léguer à l'Espagne le règne de Philippe II, qui poursuivait le rêve de Charles Quint, mourant en laissant la monarchie espagnole dépeuplée de ses plus riches provinces. Louis XIV au dix-septième siècle, agit de même, tantôt avec les princes, tantôt avec les nations, le droit international, et finit par laissant la France presque épuisée. Napoléon Ier, dont l'ambition égalait le génie, envahit de glorieux Auterlitz, Wagram et Léna, contemplant du haut de son trône les rois qui lui avaient ses pieds, lui aussi, dans son enivrement, s'est oublié jusqu'au point de s'attaquer au patrimoine de l'Eglise et de porter une main sacrilège sur la papauté. Mais nous savons qu'au moment où Pie VII serait de sa prison, le grand conquérant prenait le chemin de l'exil. Ces exemples frappants n'empêcheront peut-être pas Victor Emmanuel de faire son entrée triomphale dans Rome, les protestations de deux cents millions de catholiques ne le feront peut-être pas reculer devant son audace et sacrilège entreprise; dans quelques mois, il ira, au jour fixé par le cabinet de Florence ou les chambres italiennes, couronner cet édifice que l'on appelle unité italienne, construite sur l'injustice et les spoliations; mais, encore une fois, que Victor Emmanuel y prenne garde! car l'histoire se répète! Monseigneur, le temps des douloureuses épreuves pour l'Eglise et la papauté n'est peut-être pas encore passé; mais ayons foi dans l'avenir; espérons, et si le grand Bossuet a pu dire, dans des temps d'épreuve, que Rome dans sa vieillesse n'était pas épuisée et que sa voix n'était pas éteinte, nous pouvons, nous aussi, dire aujourd'hui, avec la même espérance, que Pie IX, dans sa vieillesse, n'est pas épuisé et que sa voix n'est pas éteinte. Monseigneur, il a été convenu, dimanche dernier, que chacun de nous ne parlerait pas plus d'un quart d'heure; ce quart d'heure étant écoulé et ne voulant pas violer le droit des gens, je vous prie respectueusement de me permettre de cette assemblée la résolution que j'ai l'honneur de présenter.

DISCOURS DE M. P. G. HUOT. Monseigneur et Messieurs, Après les discours si éloquentes que nous venons d'entendre, il ne reste que peu de chose à dire; d'ailleurs, je ne voudrais pas abuser de la patience de cet auditoire. Je demande la permission d'évoquer un souvenir encore vivant et douloureux, et d'exprimer un sentiment d'espérance qui ne doit jamais abandonner ceux qui marchent à la lumière des grands principes de foi, d'ordre et de liberté. Ce souvenir, le voici: il y a à peine huit mois, la population catholique de Québec se rendait en foule à la rencontre des pèlerins qui nous arrivaient de la Ville Eternelle, et qui avaient pris part au grand concile du Vatican. Mgr. Baillargeon, à qui je fais allusion, revenant au milieu de ses ouailles qu'il aimait tant, et reprenait l'administration de l'archidiocèse. Notre vénérable archevêque ne devait plus, hélas! gouverner bien longtemps; il touchait à la fin de sa carrière. Mais il a eu au moins la consolation de rendre le dernier soupir avant d'avoir contempler le triste spectacle de Rome souillée par la présence de nos Barbares modernes. Il n'a pas eu la douleur de voir son pontife et son roi, l'autorité la plus grande sur la terre, et la plus belle figure de notre siècle, victime de l'invasion la plus sauvage et la plus monstrueuse, dépouillé du reste de ses domaines, et exhibant aux regards du monde la couronne du héros et du martyr. Oui, il est mort dans le calme et dans la sérénité la plus parfaite, l'esprit encore tout illuminé des splendeurs de la grande assemblée du Vatican; il est mort avec la consolation de voir le triomphe de la foi et l'unité de l'Eglise consolidée; il a vu avec bonheur le grand dogme de l'Infaillibilité pontificale acclamé avec enthousiasme par tout l'univers catholique. En descendant dans la tombe, il a eu l'heureuse idée de nous laisser son ami, son conseiller, son compagnon de voyage à la Ville Eternelle, Mgr. Taschereau qui lui succède non seulement dans ses hautes fonctions, mais encore dans ses vertus, son caractère, sa fermeté et sa bonté. Le but de la grande réunion d'aujourd'hui est de protester contre le criminel attentat de Victor Emmanuel qui profane le temps où l'attention du monde entier se trouve concentrée sur la lutte gigantesque de deux grandes nations, et du traité forcé des troupes françaises, s'est emparé, par une honteuse violation du droit des gens, du petit territoire qui restait encore au Souverain Pontife. Mgr. Taschereau a cru que le premier acte de son administration épiscopale devait être une solennelle protestation contre l'injustice de Victor Emmanuel, contre cette inique spoliation qui n'a pas la moindre apparence de justice. Monseigneur, un pareil appel est une loi à laquelle tout Canadien français ne peut obéir qu'avec empressement et gratitude. Car nous nous souvenons de notre origine, nous n'avons pas honte de nos ancêtres, marins, colons, catholiques, de ces valeureux enfants de la France qui, il y a deux cents ans, vinrent ici planter la croix divine qui enserrait et donnait le monde. Depuis ce temps, malheureusement ou heureusement, je ne sais trop, le drapeau français a disparu, mais la croix est restée; et c'est en la saisissant, en la pressant dans nos bras, en nous prosternant à ses pieds, en nous couvrant de son ombre protectrice, que nos cœurs sont restés forts dans l'espérance, fermes dans la foi et le sacrifice; nous avons eu à lutter contre toutes les séductions de l'erreur et d'une civilisation étrangère à notre race. Isolés, abandonnés comme de malheureux naufragés sur une plage déserte, nous avons survécu à l'orage, subi la conquête et nous avons eu le bonheur de voir nos institutions, notre langue, nos lois, notre religion grandir sans tâche, libres et respectés sous la Constitution britannique. Monseigneur, la protestation que nous faisons aujourd'hui doit encore se faire au nom de nos institutions religieuses qui ont sauvé notre peuple; nous devons la faire aussi au nom du droit et de l'autorité qui fonde et maintient les empires sur une base durable. Il y a des personnes, d'ailleurs, très-catholiques et disposées à se faire massacrer pour défendre leurs croyances, qui haussent les épaules en voyant de pauvres colons comme nous s'adresser à la protestante Angleterre pour la prier d'intervenir en notre nom dans les conseils de l'Europe, et de nous obtenir la restauration du pouvoir temporel du Souverain Pontife. Messieurs, je ne suis point de leur opinion. Je crois, au contraire, que cette protestation aura son effet; je crois que l'Angleterre n'est plus l'Angleterre d'oppression, l'Angleterre de Henri VIII et de Cromwell, mais l'Angleterre du droit et de la justice. Les temps sont changés; un vent salutaire a soufflé sur le fanatisme qui l'a dominée autrefois. Elle aussi a eu ses époques de révolution, alors que sa couronne fut souillée du sang de la royauté. Mais la période contemporaine a ramené l'Angleterre vers une ère de justice et une politique glorieuse de réparation envers la catholique Irlande; elle est devenue l'asile des proscrits politiques de tous les pays; et elle nous dit encore à nous-mêmes: Vous êtes libres et, en effet, nous sommes presque libres d'accomplir nos destinées. Or, l'Angleterre, par ses institutions et par son immense influence, est dans la position de pouvoir intervenir par des moyens efficaces, mais pacifiques toujours, et d'assurer par la possession de Rome l'indépendance du Souverain Pontife; indépendance qui intéresse tous les empires et toutes les consciences du monde catholique. Mais du reste, ce n'est pas comme étrangers que nous nous adressons à l'Angleterre, mais comme sujets britanniques, comme les fils de ceux qui ont porté versant leur sang sous les murs de Québec et à Châteauguay, et qui ont conservé cette colonie, l'un des plus beaux joyaux de la couronne d'Angleterre. Nous proclamons comme elle que nous sommes prêts à combattre pour la justice et la liberté religieuse, et nous lui dirons: Rome aujourd'hui dans les mains du Pape est la plus haute expression de l'ordre et de l'autorité. Et, désormais, si l'Angleterre laisse absorber Rome dans l'unité italienne, et bien! le droit disparaît pour elle comme pour Rome. Laisser Rome entre les mains de Victor Emmanuel, c'est la dégrader, c'est la faire tomber au rang de simple capitale d'un royaume; mais, aux mains du pape, elle est la capitale de l'univers catholique, la ville des arts, la ville éternelle, et, comme les révolutionnaires l'appellent, la ville des moines, la ville des tombeaux et des ruines. Oui, Rome est la ville des tombeaux, mais de ces tombeaux des catacombes qui renferment les cendres des martyrs, et d'où surgissent ces lumières ou plutôt ces gerbes de lumière qui rayonnent sur le monde, et qui portent la paix et le courage dans les cœurs.

DISCOURS DE M. L. D'OL. ROBITAILLE. Monseigneur et Messieurs, La résolution que j'ai l'honneur de proposer, demande peu de commentaires; aussi je me propose de ne faire que quelques courtes réflexions sur l'ensemble des résolutions que nous venons d'adopter. C'est sur le Mont Signal que Dieu a promulgué la grande loi de la propriété, en défendant à l'homme de prendre le bien d'autrui; tu ne voleras pas. Jésus-Christ a mentionné cette sainte loi, en disant: Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Ce précepte divin est la clef de voûte et la base sur laquelle s'appuient les droits de la propriété. Malheur à celui qui ose transgresser cette loi, qui nous vient directement de Dieu. C'est donc à cet égard que, comme chrétiens, nous protestons contre l'inique usurpation des Etats Pontificaux, par Victor Emmanuel. Mais c'est surtout comme membres de la grande famille catholique que nous protestons contre cette violation du droit des gens. Nous proclamons, à haute voix, que le chef de plus de deux cents millions de catholiques a besoin d'être indépendant, pour remplir efficacement sa mission, c'est ce que comprenait le grand Constantin, dès le commencement du 4e siècle. Avant de transporter sur les rives du Bosphore, il légua au Pape Silvestre de larges domaines en Italie, et de magnifiques résidences à Rome. C'est ce que comprenait, au 8e siècle, Pépin et Charlemagne qui non seulement portèrent secours à l'Eglise romaine, menacée par les Lombards, mais agrandirent considérablement le territoire que possédaient les Papes Etiene et Adrien. C'est aussi ce que comprennent tous les catholiques. Ils disent: que le Pape soit un souverain parfaitement indépendant, pour qu'il puisse communiquer librement avec les nations catholiques du monde entier. Comme sujets britanniques, nous protestons contre la spoliation vicieuse du patrimoine de saint Pierre, comme nous protestons contre toute attaque dirigée contre la personne de Sa Majesté la Reine Victoria. Il faut être bien aveugle, pour ne pas voir que Victor Emmanuel n'est que le docile instrument de la révolution. Il faut être aveugle pour ne pas voir que les adeptes de la révolution ne veulent rien moins que le renversement de tous les trônes, le triomphe de l'anarchie et l'effacement de la religion, seul fondement solide de l'ordre social. Ils savent, ces adeptes de la révolution, qu'à côté des ruines du plus ancien et du plus légitime des trônes, les trônes des rois et des empereurs ne resteraient pas longtemps debout. Ainsi, en défendant l'auguste trône de Pie IX, nous défendons en même temps celui qu'occupe Notre Gracieux Souverain, et nous faisons un acte de loyauté. Soyons assurés que les ennemis du Saint-Siège sont en même temps les ennemis de la civilisation, de tout ordre et de toute sécurité. Nous protestons aussi comme membres d'une société civilisée contre cet attentat aux droits sacrés de la propriété. Ah! si les têtes couronnées ne veulent pas porter secours, ni donner leur protection au Pape captif, déplorons leur aveuglement. Malheur aux rois qui acceptent cette nouvelle politique machiavélique des faits accomplis. Politique qui n'est ni plus ni moins que la sanction du vol en grand. On est cet homme qui le premier a reconnu cette fautive politique des faits accomplis; cet homme qui, pendant 18 ans, a occupé le plus beau trône de l'Europe, qui a exercé une immense influence, et qui portait si haut le drapeau de la France, naguère si belle, aujourd'hui meconnaissable. Ou est-il? Prisonnier de guerre, déchu à jamais de l'empire, et laissant son peuple meurtri dans toutes les parties de son corps. Que la chute de cet homme qui, en sa qualité de premier fils de l'Eglise, avait une si belle et si noble mission à remplir et

qu'il a méconnu, instruit ceux qui gouvernent les peuples.

Monsieur, espérons que la supplique que nous adressons à notre gracieux souverain, aura son plein accomplissement, et que son intention approuvée par les puissances de l'Europe, aura pour résultat de faire restituer au Pape les Etats qu'on lui a si violemment enlevés.

Pie IX, l'immortel Pie IX, prisonnier dans son propre palais !!! cette seule pensée nous fait frémir d'horreur, d'indignation. Honte à vous, Princes, Rois, et les catholiques du monde entier, semblables aux croisés des 11^e, 12^e et 13^e siècles, se leveront en masse, s'armeront, et iront vous délivrer et vous placer sur cet auguste trône quinze fois sacré.

Monsieur, quand vous adresserez au Souverain-Pontife les résolutions et la requête que nous venons d'adopter, veuillez être l'interprète des sentiments de notre profonde vénération à son auguste personne. Dites-lui que ses enfants du Canada l'aiment d'un amour filial, qu'ils sympathisent à ses angoisses, et qu'ils souffrent de ses souffrances.

CANADA.

QUÉBEC, 9 MARS 1871.

IV

Le Nouveau-Monde continue toujours son système, au moyen duquel il espère tromper l'opinion et gagner sa cause. Ce système consiste à travestir la pensée d'autrui, assimiler toutes les oppositions et toutes les opinions, les rendre solidaires les uns des autres, créer à l'Église des ennemis qui n'existent pas pour se donner le plaisir de les combattre et de les déshonorer. C'est à l'aide de ce système qu'il veut aujourd'hui faire croire que ce n'est pas lui, mais des adversaires qui ont porté la question des registres devant le public, et il affirme que maintenant ces derniers reculent, parce qu'ils s'aperçoivent que l'opinion publique à laquelle ils ont appelé est contre eux ; puis, de crainte qu'on ne le prenne au mot, il combat à outrance le règlement des questions par la majorité : « L'autorité des évêques, » dit-il, ne doit pas être soumise au suffrage de la majorité populaire. »

Encore une fois, qu'on entende bien, nous ne voulons nullement juger la question légale soulevée. Nous disons seulement : il s'agit, de votre propre aveu, d'une question de loi. Si la loi est avec vous, vous avez les tribunaux pour vous juger, allez devant eux et demandez leur justice. Si la loi est contre vous, et que ce que vous demandez soit utile, dans la pensée de votre évêque, au salut des âmes, adressez-vous à la législature, qui ne vous a jamais rien refusé ; conséquemment quelque soit votre position, vous n'avez pas le droit de crier sur les toits, persécution, martyre, et d'évoquer contre des fantômes, la haine, la rancune, la vengeance, un amour hypocrite de la religion et les fondres de l'Église.

Vous savez que vous ne dites pas la vérité, quand vous semblez vouloir en appeler à l'opinion publique sur cette question des registres, puisque vous voulez en faire une question de confiance ou de non-confiance populaire à la prochaine élection ! Mais, prenez-y garde, le peuple n'est pas aussi aveugle que vous le croyez, et il saura vous dire qu'il lui importe peu que vous ayez ou non raison, lorsqu'on lui apprendra que le législateur n'a aucun contrôle quelconque sur l'administration de la loi ; que, renverser un gouvernement, ce n'est pas changer les décisions des tribunaux ; que, puisque vous en appelez à la loi, la loi vous répondra négativement ou affirmativement ; que, personnellement, dans la législature, n'est disposé à entraver les desirs de notre évêque, et qu'en supposant même que ceux dont vous vous plaignez fussent disposés à accéder à vos desirs, ce ne serait nullement régler la question, mais, au contraire, mettre en danger les intérêts matériels des familles. Vous auriez beau proclamer l'autorité de l'évêque, si, par vos prétentions, mises en pratique, vous mettez le trouble et le désarroi dans les successions, non-seulement vous aurez dé-

passé les limites de votre autorité, mais vous aurez consacré l'odieuse et l'injuste. Nous sommes sincèrement catholiques, et, comme tels, nous voulons que l'Église agisse dans la plénitude de son autorité, dans la sphère la plus large de ses attributs, mais, comme Dieu a créé deux sociétés, la société religieuse et la société civile, avec des caractères qui lui sont propres et des buts essentiellement distincts, nous maintenons que ces buts doivent être également respectés, et que l'envahissement de l'un par l'autre est un danger et un mal pour l'humanité : pour notre part, nous voulons le respect des deux, et nous le maintenons envers et contre tous dans l'intérêt même de la religion.

Ah ! vous n'êtes pas heureux de la liberté dont nous jouissons, et dont la majorité de nos évêques se trouvent heureux. Que voulez-vous donc ? les concordats ? mais les concordats, consentis par l'Église et le Pontife Suprême lui-même, ne sont-ils pas de lourdes chaînes, dont la première se charge pour éviter des maux plus grands et des chaînes plus lourdes encore ; et qu'est-ce donc ? Cependant, les concordats ne sont pas des crimes contre la religion, puisque le Pape les signe ! Ce sont des nécessités, ditez-vous, auxquelles l'Église se soumet pour éviter un mal plus grand. Donc, d'après vous-même et l'autorité que vous ne cessez d'invoquer, il n'est pas toujours prudent d'insister sur le *Suumus jus*, quand, surtout à sa place, l'on court le risque de produire la *Suumus injuria*. Nous n'entrerons pas dans l'examen des questions inutilement soulevées par le Nouveau-Monde, relatives à la création des paroisses, ou il affirme le droit de l'évêque de créer autant de paroisses qu'il voudra, laissant à la loi la besogne de trouver l'argent et d'imposer les contributions. Nous nous contenterons de faire remarquer que le législateur peut avoir son utilité, quand il s'agit de mettre en pratique les ordres de l'évêque et qu'au moins la majorité a sa raison d'être.

Où, encore une fois, « l'évêque peut conférer à ses prêtres une juridiction plus ou moins étendue ; il peut la limiter à un territoire déterminé et obliger les fidèles à s'y soumettre ; » mais peut-il forcer les derniers à payer la dime à celui et plutôt qu'à celui-là ?

Voilà ce qu'en arrivent ces défenseurs né de l'Église qui réclament le droit de vous insulter de vous prêter les intentions les plus infâmes et qui, s'ils en avaient le pouvoir, vous jetteraient dans une obscure prison sous le plus simple soupçon de gallicanisme, mais qui soutiennent en même temps avec un aplomb d'un admirable ridicule qu'on n'a pas le droit de leur reprocher, d'établir leurs fausses accusations et de mettre à nu leurs perfidies dans la permission de l'évêque.

« A combien plus forte raison l'opposition n'aurait-elle pas dû invoquer un principe de la majorité si dangereuse pour s'en faire un rempart contre l'autorité de l'évêque et la puissance du Saint-Siège ? Mais que peut espérer l'opposition si le clergé de Montréal entoure son évêque d'un autre rempart, celui du respect et de l'obéissance ? Et quelles sont les puissances laïques capables de résister à cette organisation de la hiérarchie sacrée ? Quel serait-il vrai que l'opposition ait voulu sur la résistance passive ou latente ? Ah ! malheur, s'il en était ainsi ; ce serait le principe de non intervention introduit dans les rangs de la milice sacerdotale.

Quand même ce ne serait pas le crime de Cain ni celui de Judas le traître, ni celui de Pilate, ce serait, cependant, une complicité d'autant plus coupable, qu'il y aurait plus de lâcheté d'accepter une soumission timide des principes tellement dangereux pour le gouvernement de l'Église et la liberté religieuse, qu'ils pourraient servir un jour à enchaîner les Canadiens catholiques, dans une organisation calquée sur le système anglican.

Et pour prouver que toutes ces malédictions contre nous, sans doute, sont justifiées, le Nouveau-Monde nous raconte ce que vous faites autrefois l'Angleterre pour s'emparer des consciences catholiques dans le pays. Donc on est protestant, presque Cain, presque Judas et presque Pilate parce que l'on demande à ces énergumènes qui se disent chrétiens et surtout catholiques, de ne mettre donc point le feu aux quatre coins de l'édifice social pour obtenir des registres, ce que nous est si facile d'obtenir sans combat, sans haine et sans venin.

Et qui donc oserait que c'est la guerre que veulent ces nouveaux croyants entre le clergé d'un côté et les laïques de l'autre. Est-ce le renouvellement de la fable des membres de l'estomac, et le belliqueux confère veut-il affamer les populations en les privant de la nourriture religieuse pour les punir de vouloir uniquement sauver les intérêts matériels des familles, et les amener à l'abandonnement de la pensée, même à l'égard des choses les plus indifférentes de la religion, parce quelques uns peuvent croire que la loi actuelle ne permet pas à l'évêque de créer des paroisses et d'établir des registres, de sa seule autorité ? Nous parlons des effets civils. Faut-il conclure avec le Nouveau-Monde que ces hommes sont sans foi sans religion, des Cain, des Judas, des Pilates, et qui encore, Mais s'il se trouve des évêques non schismatiques et parfaitement soumis à l'autorité du Saint-Siège, nullement disposés à sacrifier les droits de l'Église à l'autorité civile et assez courageux, au besoin, pour les soutenir par le martyre ; nous disons que s'il se trouve dans le corps des évêques la majorité, qui ne soient pas disposés à pousser les choses aussi loin et condamner même les évêques et les prétentions du Nouveau-Monde, que faudra-t-il faire ? Obéir à ce dernier ? reconnaître son infailibilité et son inviolabilité, appeler ces évêques des Cains, des Judas, des Pilates, les isoler de leurs phalanges sacerdotales et les vouer, nous n'irons pas à l'indignation et à la vengeance populaire, puisqu'ils les recuse en pareille matière, mais à toutes les conséquences qui résultent de leur trahison et de leur schisme odieux !

Ah ! Nouveau-Monde, lumière nouvelle qui jetez vos clartés blafardes sur les âmes voyez donc où vous nous conduisez par votre ultramontanisme. Mais ce serait bien autre chose encore si nos évêques, ayant, sur le mode d'arriver aux mêmes résultats, des opinions contradictoires et que leurs prêtres eussent pour leurs chefs respectifs le respect, l'amour et la vénération dont parle le Nouveau-Monde ; ce seraient des phalanges sacerdotales rangées en bataille les unes devant les autres, et des hiérarchies sacrées, se tenant l'arme au bras, prêtes à se livrer un combat acharné.

Pour l'amour de Dieu, ne nous dites donc pas des choses aussi stupidement absurdes, et placez la foi et la religion des peuples un peu au-dessus de ces mesurables questions de la foi n'a rien à voir et où la conscience catholique ne court aucun risque de précipiter. Si vous avez le sens commun et que vous desiriez sincèrement en même temps la prospérité du catholicisme que vous ne pouvez trouver que dans l'entente des catholiques entre eux, faites en sorte que nos chefs religieux s'entendent d'abord sur un mode d'action.

Pour nous, le plus grand bonheur, c'est l'union de nos chefs religieux des évêques et des prêtres avec nos populations, c'est encore l'harmonie dans le clergé lui-même pour l'édification de ceux qui l'enseignement. Mais cette union entre les uns et les autres, union si utile et si désirable, ne peut exister et durer que si chacun restant dans son rôle et ses attributs, et voilà ce que nos évêques ont si bien compris dans tous leurs rapports avec ceux dont les âmes leur sont confiées.

Nous continuerons.

Revue parlementaire.

L'extradition.

La question de l'extradition a été discutée à la séance d'hier.

L'hon. M. Mills propose la seconde lecture de son bill sur l'extradition. Après avoir décrit au long l'origine du droit international, et exposé les progrès qu'il a faits en droit sous les différents souverains d'Angleterre, M. Mills dit qu'on aurait tort de croire que c'est l'extradition de tous les criminels qu'il demande par sa mesure ; tout ce qu'il veut, c'est que le gouvernement puisse exercer ce droit quand il le jugera à propos. On sait combien de coupables échappent à la justice en se sauvant des pays où ils ont commis leurs crimes, et quels abus seraient réprimés si le gouvernement avait le droit de remettre ces coupables entre les mains de ceux qui auraient le pouvoir de les juger et de les punir.

L'hon. J. H. Cameron est d'opinion que l'extradition d'un criminel d'une colonie, sans l'autorité du gouvernement impérial, est illégale, et, par conséquent, la question maintenant sous considération n'est pas de la compétence de cette Chambre, parce que, si tôt qu'elle s'occuperait de l'acte d'extradition, elle dépasserait les pouvoirs d'une législation coloniale.

L'hon. M. Harrison, M. Anglin et le colonel Gray, approuvent le principe général de l'extradition des criminels, mais il est très-douteux, suivant eux, que le Parlement canadien ait le pouvoir de passer le bill. Sir G. E. Cartier prend alors la parole. La mesure actuellement soumise à la chambre est sujette à objections sous divers points de vue.

Nous pourrions passer le bill, a dit Sir George, mais serait-il légal ? Telle est la question. Pouvons-nous passer une mesure qui intervient avec le droit d'*Habeas corpus* ? Chaque sujet anglais possède ce droit de même que celui qui ne l'est pas. La présente mesure ne ferait que donner au gouvernement un pouvoir discrétionnaire qu'il pourrait ou non exercer, et elle le mettrait à même de disposer de la liberté de ceux qui viendraient se réfugier dans ce pays. Mais n'est-il pas vrai que ce sont les Américains qui ont le plus d'intérêt à obtenir l'extradition de leurs criminels ? C'est donc aussi à eux à prendre l'initiative. Ils ne l'ont pas encore fait.

Quant à la question de la légalité de la mesure, il faut remarquer qu'aucune loi d'extradition passée par nous, ne peut avoir d'effet en dehors des limites du Canada. Dans le cas, par exemple, d'un meurtrier français, le bill laisserait son extradition discrétionnaire, tandis que par la loi impériale, nous serions forcés de le rendre. De là une foule de difficultés. Enfin le Canada n'a pas le pouvoir de législater sur cette matière.

L'hon. M. Chauveau parle dans le même sens que Sir G. E. Cartier, et réfute les arguments de M. Mills.

M. Langlois propose que le bill soit renvoyé à six mois. L'amendement est mis aux voix et emporté. Pour : 61 ; contre : 33. La Chambre s'ajourne.

Nos lecteurs trouveront, sur notre première page, les discours de MM. J. Blanchet, avocat, J. P. Bléau, P. G. Huot et O. Robitaille, M. R.

Nouvelles générales.

Nous annonçons avec douleur la mort de M. l'abbé Joseph Catellier, arrivée ce matin, à l'Hôpital Général. Il a succombé à une affection pulmonaire qui le minait depuis longtemps.

M. Catellier avait été pendant plusieurs années chapelain de l'Hôpital de la Marine et vicaire de la paroisse de Saint-Roch de Québec. Doué de talents brillants, une santé toujours délicate ne lui avait jamais permis de les mettre en relief. Sa douceur et sa bonté lui avaient gagné les cœurs de tous ceux au milieu de lesquels son existence s'était écoulée, et il s'est éteint, laissant derrière lui bien des regrets justement mérités.

Nous sommes priés d'annoncer que le corps du regretté défunt sera transporté à l'Hôpital à l'Église de Saint-Roch, ce matin, vendredi, à 3 heures P. M. Son service sera chanté dans la même église, samedi, à 9 heures du matin.

Messire Joseph Boniface Catellier, député ce matin, à l'Hôpital Général, à l'âge de 38 ans et 10 mois, appartenait à la Caisse Ecclésiastique de Saint-Michel. C. A. COLLET, Acol. Secrétaire.

Archevêché de Québec, 9 mars.

Nous apprenons que Messieurs les abbés Prouvencher et Doherty partent pour la Floride, la semaine prochaine. Une santé faible les force à aller habiter un climat plus doux.

L'hon. M. Morris est mieux, et a assisté à la séance de la Chambre, aujourd'hui.

Il n'y a pas de changement dans la condition de M. Connell.

ARRIVÉS D'EUROPE.

M. Charles Bouchard, de la maison Bouchard et Lortie, M. Prudent Garneau, de la maison Garneau et Frères, M. C. T. Côté, M. A. Gingras, de la maison McCall et Sheehy, et M. Patrick Shee tailleur et marchand de gros, sont arrivés d'Europe hier.

On lit dans une correspondance de Paris adressée au Daily Telegraph :

« Un modeste m'a dit aujourd'hui que la mortalité a été considérable parmi les blessés français dans tous les cas où le projectile est resté plusieurs heures dans le corps avant l'extraction. Il m'a expliqué le fait par la circonstance que les balles prussiennes contiennent à leur base un peu de mercure destiné à augmenter la force explosive de la cartouche ; le gaz qui se produit au moment de l'explosion convertit de mercure en un acide mercuriel de la nature la plus délétère et dont l'effet est d'empoisonner le sang qui reste pendant quelque temps en contact avec la balle. Il est évident que le fait n'implique aucune espèce de reproche contre les Prussiens, et ce n'est pas en matière de plainte que ce médecin en a fait la communication, mais à titre de constatation d'un curieux phénomène chimique. »

« Voici, dit un journal parisien, quelques détails qui donnent une idée de la puissance d'organisation et d'administration des Prussiens. Depuis ce que le service est rétabli sur la ligne d'Orléans, ils ont eux-mêmes installé tout le matériel et le personnel en quelques jours. Tout est allemand, voire même prussien : wagons, locomotives, chauffeurs, mécaniciens, employés. Les voitures, si confortables, comme on sait, ont toutes été empruntées aux chemins de fer allemands. Sur les portières on lit ses inscriptions : Altona, Hambourg, Emden, Osnabruck, ou d'autres endroits désignant les principales lignes d'entre-Rhin. Les signaux, les inscriptions sont allemands ; on n'emploie pas le disque de notre voie ; les avis sont donnés aux mécaniciens par des sifflets. »

« En supposant qu'on eût perdu la mémoire, on pourrait facilement se croire transporté chez nos voisins ennemis, tant la transformation est complète. »

Correspondance parlementaire du "Journal de Québec."

Ottawa, 7 mars 1871. L'arbitrage a encore fait tous les frais de la première partie de la séance d'hier, et c'est M. Dorian qui a voulu ramener l'attention de la Chambre sur cette question brûlante.

Il va sans dire que les débats n'ont fait naître aucun argument nouveau, et que les chefs de l'opposition de la province de Québec qui ont marché à sa suite, n'ont fait que réchauffer des arguments dont la presse et les députés du parlement local à Québec se sont servis, on ne peut plus libéralement. Trouver des arguments nouveaux, était, peut-être, le cadet des soucis de M. Dorian. Il avait bien une autre idée en tête, et cette idée paraissait lumineuse à lui et à ses amis. En présentant sa motion, qui demandait au gouvernement fédéral de se charger de la dette d'Ontario et de Québec, M. Dorian voulait faire du zèle et montrer que le chef de l'opposition avait fait une découverte merveilleuse, trouvé les moyens de sauver la confédération pendant que les membres du parlement de Québec fermaient les yeux sur nos intérêts et se bornaient à protester contre la décision des arbitres. Mais, par malheur, un député indiscret est venu montrer à M. Dorian, ou plutôt à la Chambre, qu'il ne faisait que marcher sur les brisées des membres du gouvernement de Québec.

C'est ce que M. Cartier a déclaré à la Chambre en répondant à une interpellation de M. Fortin. Le ministre de la milice a dit que M. Chauveau et ses collègues lui avaient parlé, il y a quelque temps, du projet que M. Dorian voulait exposer à la Chambre. Il paraît que ce dernier avait eu vent des intentions du gouvernement de Québec, et qu'il prenait les devants pour réclamer sa part de mérite ensuite aux yeux de la province de Québec. Mais il a voulu courir trop vite et a fait une chute, entraînant sa motion avec lui. Et, hier, M. Cartier soulevait la question d'ordre en s'appuyant sur le fait que la motion de M. Dorian impliquait un vote d'argent et que toute demande de ce genre ne doit pas venir d'un député, mais d'un message du gouvernement. L'orateur a déclaré la motion de M. Dorian hors d'ordre.

Il est probable que cette question reviendra sur le tapis avant longtemps. En attendant, les membres du gouvernement de Québec travaillent à leur projet. On dit que la plupart des députés d'Ontario le voit d'un bon œil, mais qu'ils n'osent pas l'approuver publiquement, par crainte de leurs électeurs. Cependant, nous avons trop de confiance dans leur honnêteté pour croire qu'une pareille considération puisse les arrêter dans l'accomplissement de ce qu'ils regarderaient comme un devoir.

Cette affaire de la dette des Provinces n'a jamais été envisagée sous son véritable point de vue par les gens d'Ontario, et il est singulier de voir l'archevêché avec lequel ils persistent à ne pas tenir compte de la position relative du Haut et du Bas-Canada, lors de l'Union, alors que nous étions riches et qu'ils étaient en banqueroute. A ce sujet, il est curieux de lire les rapports des débats dans le parlement anglais sur le bill d'Union. L'injustice qu'on commettait à notre préjudice était flagrante et, pour l'honneur du parlement, elle ne fut pas sanctionnée.

sans qu'il se produisît d'éloquents protestations. Un ami me montrait, ces jours derniers, les discours d'O'Connell, de lord Gosford et de plusieurs autres députés du Bas-Canada, qui déclaraient qu'en obligeant le Lord-Cana, qui se charge de la dette du Haut, on volait ouvertement le bien d'une province pour le donner à l'autre.

« On voit que nous ne sommes pas seul à trouver injuste la conduite d'Ontario en cette affaire, et que, dès 1840, on jugeait, comme nous le faisons aujourd'hui, une des clauses de l'Acte d'Union, quoiqu'en pense Ontario, ces illustres autorités valent bien MM. Gray et MacPherson, et nous sommes heureux de les voir de notre côté. »

Plusieurs députés d'Ontario sont partis pour l'ouest, ces jours derniers, pour s'occuper des élections à la chambre locale. MM. MacKenzie et Blake, les deux chefs de l'opposition, sont au nombre de ceux qui ont abandonné momentanément leurs sièges pour aller faire la guerre aux amis de M. Sandfield MacDonald. M. Blake pose sa candidature, et veut encore avoir deux mandats, ce qui ne l'empêche pas de voter contre la dualité de représentation. Il pense, sans doute, que le double mandat, très-mauvais en principe, est excellent en pratique.

« On dit que cette absence d'un bon nombre des députés de l'ouest, va retarder le travail législatif, attendu que le gouvernement n'amènera aucune mesure importante avant leur retour à Outaouais. »

Société d'agriculture du comté de Beauce.

A une assemblée des directeurs de cette Société, tenue le 6 mars courant, la résolution suivante a été adoptée unanimement :

« Que cette Société, convaincue de la sympathie et de la solidarité d'intérêts qui existent entre la classe agricole de tous les pays, et fière de la communauté d'origine de la nation française et des Canadiens-français, souscrive une somme de \$100 en faveur des cultivateurs français, ruinés par la dernière guerre entre la France et la Prusse. »

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

Service général.

DÉPÊCHES DE CE MATIN.

ANGLÈTERRE.

Londres, 8 mars. Une certaine correspondance diplomatique qui est publiée, montre la part que l'Angleterre a prise dans les négociations pour la paix à Versailles.

Le duc de Brogne adressait, le 24 février, le jour de son arrivée à Londres, une note au bureau d'affaires étrangères, se plaignant de l'indifférence que l'Angleterre a témoignée pour la France, et demandant au comte Granville d'obtenir une prolongation de l'armistice, et une réduction de l'indemnité.

Le comte de Granville refuse d'intervenir en ce qui concerne l'armistice, mais il télégraphie le même jour, à Versailles pour représenter qu'il était impossible à la France de payer six milliards de francs.

Le correspondant spécial du Daily News à Versailles, lui télégraphie que Bismarck a commencé son voyage de retour en Allemagne.

L'Empereur et le Prince royal doivent passer en revue les forces allemandes à l'est de Paris, et ils ne retourneront pas à Versailles.

L'ar cadet du voisinage de Versailles est probablement accéléré afin de permettre à l'Assemblée nationale française de s'y réunir.

La garde nationale de Paris est dans une grande excitation, parce qu'elle craint d'être licenciée, et elle a protesté contre la nomination de Paladines au commandement de ce corps. A part cela, Paris est calme.

Une dépêche reçue du Havre, le 8, demande que les prisonniers Français qui ont été détenus dans diverses parties du royaume du Hanovre ont été envoyés à Hambourg d'où ils se rendront en France.

Bismarck est passé par Bingerbrücken en route pour Berlin. A Mayence, une députation de citoyens ont voulu saluer la bienvenue et l'escorter jusqu'en Allemagne.

Les quartiers-généraux de l'Empereur d'Allemagne, sont maintenant à Fribourg.

Aux élections en Bavière, 29 libéraux et 17 patriotes ont été élus. Ces derniers sont hostiles à la confédération.

La petite école augmentée en Angleterre. La grève de New-Castle s'est terminée à l'avantage des ouvriers.

La Gazette de la Croix dit que l'Empereur Guillaume sera à Berlin dans huit jours. Rien n'est réglé touchant son couronnement.

On se prépare pour une fête militaire lors de l'entrée de l'armée allemande à Berlin. Il y aura des députations de tous les Etats allemands.

FRANCE.

Paris, 8 mars. Le ministre de la marine a proposé une forte réduction dans le budget.

Le ministre de la guerre propose une réorganisation complète de l'armée et des défenses en France, y compris l'érection de fortifications sur la nouvelle frontière allemande.

Dans l'Assemblée aujourd'hui, M. Tolain a proposé de lever toutes les restrictions touchant le droit du peuple de tenir des réunions et de former des associations.

M. Thiers a dit que les dépenses de la guerre, en dehors de Paris, excédaient 1,100,000,000 de francs.

L'élection de Garibaldi à Alger a été annulée par un comite de l'A-sémblié.

Victor Hugo a défendu Garibaldi, mais il a été interrompu par un grand tumulte qui s'est produit dans la Chambre, et quand il a voulu continuer, une tempête de sifflets a couvert sa voix. Alors il a donné sa démission, séance tenante, et il est sorti de l'Assemblée.

Lille, 6 mars. Les ouvriers de Roubaix se sont mis en grève. Les troupes sont là pour réprimer les désordres, s'il s'en produit.

La malade des animaux sévit dans les environs et autour de Douai.

La presse engage les républicains de Montmartre et Belleville à cesser leurs démonstrations tumultueuses sans que la force intervienne. Elle dit que le gouvernement républicain est compromis par la loi de ses prétendus amis.

On espère que l'excitation va s'apaiser. L'agitation est calmée par la majorité des citoyens.

STATS-UNIS.

New-York, 8 mars. Le correspondant spécial du World lui écrit de Paris que l'Assemblée quittera Bordeaux et se réunira à Versailles, lundi. Le discours et l'excitation des derniers jours continuent, mais il n'y a pas eu de collisions. Des détachements de l'armée de Chanzy arrivent.

Le Herald croit savoir que Chanzy a 120,000 soldats et Faidherbe 60,000 recrues. Il y a 210,000 hommes dans les camps d'instruction : L'Empereur Napoléon ne quittera Wilhelmsfeld que quand la paix aura été définitivement faite à Bruxelles.

Le Herald publie la dépêche suivante de Londres : — Le Times, comprenant que la question de la cession du Canada sera débattue dans la commission, répudie la prétention du secrétaire Fish, que la négligence des officiers de

gouvernement, impliquait la responsabilité de ce gouvernement. A moins qu'elle ne soit couverte par la commission, la question des dommages, en conséquence, ne peut être soulevée devant la commission. L'Amérique devrait comprendre que l'Angleterre est aussi vraie que le Canada, et que l'Angleterre, à moins que ce ne soit le vrai des colonies, ne qu'elle soit le fruit d'une conquête. La résolution que le Sénat a soumise au comité des affaires étrangères, et déclarait que la possession britannique du Canada est un obstacle à l'harmonie entre ce pays et les Etats-Unis et une exitation à la guerre, a été faite de la manière la plus froide. Si le Sénat des Etats-Unis semble déterminé à rejeter tout règlement qui ne comportera pas la cession du Canada, les commissaires recourront ordre de retourner immédiatement en Angleterre.

DÉPÊCHES DE ONZE HEURES.

STATS-UNIS.

St. Louis, 8 mars. Un ouragan terrible a passé sur une portion de Saint-Louis, entre 2 et 3 heures de l'après-midi. Il a d'abord frappé l'élevateur, sur la rivière et a emporté une partie de la toiture. Passant au nord-est, il a totalement démoli le dépôt de fret du chemin de fer de Saint-Louis et Manolois. Tout a été emporté dans un rayon de 2 à 300 verges de largeur. Le roud-à-croix du chemin de Chicago et Alton a péri en feu après avoir été renversé et a été incendié.

L'ingénieur de la locomotive a été tué à mort. On ne peut constater le nombre de bruts et blessés, mais on sait qu'il y en avait sept tués et entre 30 et 40 blessés sérieusement. On croit qu'il y a encore un certain nombre de personnes ensevelies sous les décombres. La perte totale est estimée à 930,000 dollars.

BELOGIQUE.

Bruxelles, 9 mars. Le gouvernement a nommé trois personnes pour prendre des mesures de concert avec la municipalité de Sedan, afin de désinfecter les champs de bataille voisins et de faire disparaître les cadavres de chevaux de la Meuse, et prévenir par là une épidémie quand les eaux deviendront basses.

Paris et les districts de Belleville et Montmartre étaient tranquilles, mardi.

On croit que l'Assemblée continuera à siéger à Versailles, dimanche prochain.

ANGLÈTERRE.

Londres, 9 mars.

Dans un discours devant ses électeurs d'Exeter Sir John Duke Coleridge a fait l'éloge du gouvernement. Il a blâmé la France de s'être engagée dans la guerre sans provocation, et a vanté l'Allemagne.

COUR DE POLICE.

George Richard est accusé sur accusation d'avoir assassiné et battu John Morris. Il a été condamné à six mois de prison.

Une intermédiaire cause d'assaut originant de Beaufort, est entendue et renvoyée aux frais de la plaignante.

FAITS DIVERS.

M. Patrick Shee, marchand de cette ville, qui vient d'arriver d'Europe, a apporté avec lui un fragment d'une bombe tirée par les Prussiens, pendant les derniers jours du bombardement. Cette bombe a tué le frère d'un marchand avec lequel M. Shee faisait habituellement des transactions commerciales. Avant de revenir au Canada, M. Shee selon sa coutume, a voulu visiter Paris. C'était pendant l'armistice. Il n'a pas eu de peine à faire visiter ses pass-ports qui lui ont permis d'entrer dans la ville. Il a trouvé la discipline parfaite dans l'armée prussienne. On lui a raconté le fait suivant : Un soldat prussien fut accusé d'avoir tenu un langage obscène dans la maison d'une dame française. Il a avoué sa faute devant le commandant et a été immédiatement dégradé.

M. W. Moore, le gérant de la compagnie des vapeurs de Québec et des ports du Golfe, vient de partir pour l'Angleterre où il doit acheter quelques bateaux à vapeur dont la compagnie a besoin.

CHAMBRE DE DISCUSSION DU FAUCON ROUGE SAINT JEAN.— Cette société, qui a déjà fait beaucoup de bien, a tenu une assemblée avant-hier soir, et M. Thomas Nesbitt a parlé, devant un auditoire nombreux, sur le progrès matériel et le progrès moral. Le conférencier s'est acquitté de sa tâche avec un rare bonheur. MM. Jolivet, Mercier et James Donnelly ont chanté des chansons comiques avec un goût exquis. Nous sommes heureux de constater le progrès sans cesse croissant de la chambre de discussion, et nous faisons des vœux pour ses succès dans l'avenir.—Communiqué.

— Nous apprenons la mort de M. le shérif DesRivières. Nous lisons à ce sujet dans le dernier numéro du Franco Canadien :

Du dimanche soir, notre petite ville fait saiter une perte réelle et sensible dans la personne de M. Frobisher McGill DesRivières, avocat, fils de feu M. James McGill DesRivières, et shérif du district d'Orville, depuis l'organisation de ce district. M. DesRivières a succombé après une maladie de quelques semaines seulement, à l'âge de trente-huit ans, mais au milieu de tous les secours et de toutes les consolations que la religion peut prodiguer au chrétien à ses derniers moments.

— Il vient d'être constaté que 72,000 personnes sont mortes à Paris pendant la durée du siège.

ORDRES CONSIDÉRABLES.— L'exportation des armes des Etats-Unis en France a été considérablement augmentée pendant les deux dernières années. Les manufacturiers américains ont expédié pour 2,000,000 d'armes en France pour remplir des contrats, et en partie par application. Ils ont encore des réserves énormes, et qui sont en partie favorables à l'exportation des armes. Les manufacturiers du Grand Nord et des plaines du Nord, ont vu de son efficacité, et ont été encouragés à fabriquer des armes merveilleuses dans la maison de la Compagnie de la Foie, de la Dyspepsie, etc., etc., pendant le siège et redonnant au système sa comp-été vigueur.

